



PARLEMENT EUROPÉEN

2014 - 2019

Commission des pétitions

2014/2228(INI)

25.3.2015

AMENDEMENTS

1 - 118

Projet d'avis
Jarosław Wałęsa
(PE549.172v02-00)

sur les recommandations à la Commission européenne sur les négociations
relatives au partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP)
(2014/2228(INI))

AM\1055208FR.doc

PE522.063v01-00

FR

Unie dans la diversité

FR

AM_Com_NonLegOpinion

Amendement 1

Jude Kirton-Darling, Marlene Mizzi, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Miriam Dalli

Projet d'avis

Visa (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

- vu ses résolutions antérieures du 23 octobre 2012 sur les relations commerciales et économiques avec les États-Unis¹, du 23 mai 2013 sur les négociations en vue d'un accord en matière de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis² et du 12 mars 2014 sur le programme de surveillance de la NSA, les organismes de surveillance dans divers États membres et les incidences sur les droits fondamentaux des citoyens européens et sur la coopération transatlantique en matière de justice et d'affaires intérieures³,

Or. en

Amendement 2

Jude Kirton-Darling, Marlene Mizzi, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Miriam Dalli, Edouard Martin

Projet d'avis

Visa (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

- vu sa résolution du 15 janvier 2015 sur le rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2013,

Or. en

¹ *JO C 68 E du 7.3.2014, p. 53.*

² *Textes adoptés de cette date, P7_TA(2013)0227.*

³ *Textes adoptés de cette date, P7_TA-PROV(2014)0230.*

Amendement 3

Jude Kirton-Darling, Marlene Mizzi, Edouard Martin, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Miriam Dalli

Projet d'avis

Considérant A

Projet d'avis

A. considérant que la Commission mène actuellement, au nom de l'Union européenne, des négociations relatives à un accord de partenariat *très vaste* en matière de commerce et d'investissement avec les États-Unis, le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP);

Amendement

A. considérant que la Commission mène actuellement, au nom de l'Union européenne, des négociations relatives à un accord de partenariat *approfondi, complet et régi par des normes exigeantes* en matière de commerce et d'investissement avec les États-Unis, le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), *dont l'objectif est d'encourager et de faciliter l'échange commercial de biens et de services et de renforcer l'investissement, au moyen notamment de la suppression des entraves aux échanges commerciaux; considérant qu'un nombre significatif de citoyens européens ont exprimé des inquiétudes légitimes quant au fait que cet accord menacerait des réglementations fondamentales de l'Union, notamment dans les domaines des droits des travailleurs, de la protection de l'environnement et des normes alimentaires et de sécurité;*

Or. en

Amendement 4

Michèle Rivasi

Projet d'avis

Considérant A

Projet d'avis

A. considérant que la Commission *mène*

Amendement

A. considérant que *le président Juncker*

actuellement, au nom de l'Union européenne, des négociations relatives à un accord de partenariat très vaste en matière de commerce et d'investissement avec les États-Unis, le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP);

avait invité chaque membre de la Commission entrante à "rendre public l'ensemble de nos contacts et de nos réunions avec des organisations professionnelles ou des personnes agissant en qualité d'indépendants sur toutes les questions liées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'Union" concernant un accord de partenariat très vaste en matière de commerce et d'investissement avec les États-Unis, le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) que la Commission négocie actuellement au nom de l'Union européenne; considérant que la seule manière efficace d'éviter la confusion et la mauvaise compréhension du public est de renforcer la transparence et de faire davantage d'efforts d'information afin d'instruire le débat public de manière proactive;

Or. en

Amendement 5
Marina Albiol Guzmán, Anja Hazekamp
au nom du groupe GUE/NGL
Ángela Vallina

Projet d'avis
Considérant A bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

A bis. considérant le résultat de la consultation publique lancée par la Commission européenne au sujet de la protection des investissements et du règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) dans le TTIP;

Or. en

Amendement 6

Marina Albiol Guzmán, Anja Hazekamp
au nom du groupe GUE/NGL
Ángela Vallina

Projet d'avis

Considérant A ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

A ter. considérant le courrier envoyé par Ignacio García-Bercero, négociateur en chef de l'Union européenne, à Daniel Mullany, son homologue américain, dans lequel il déclarait le 5 juin 2014 que "tous les documents relatifs aux négociations resteront inaccessibles au public pendant une période pouvant aller jusqu'à 30 ans";

Or. en

Amendement 7

Sylvie Goddyn

Projet d'avis

Considérant B

Projet d'avis

Amendement

B. considérant que le but du TTIP est d'accroître les échanges et l'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis;

B. considérant que le but du TTIP est d'accroître les échanges et l'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis;
en abolissant notamment les barrières non tarifaires et plus précisément en faisant converger les dispositifs normatifs sur le plus petit socle commun;

Or. fr

Amendement 8

Marina Albiol Guzmán, Anja Hazekamp
au nom du groupe GUE/NGL
Ángela Vallina

Projet d'avis
Considérant B

Projet d'avis

B. considérant que le but du TTIP est *d'accroître les échanges et l'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis*;

Amendement

B. considérant que le but du TTIP est *de promouvoir les activités des grandes multinationales dans l'Union européenne et aux États-Unis, affaiblissant ainsi la capacité de l'Union européenne et de ses États membres à adopter des dispositions législatives qui limiteraient le pouvoir de ces multinationales sur un marché déréglementé*;

Or. en

Amendement 9
Michèle Rivasi

Projet d'avis
Considérant B

Projet d'avis

B. considérant que le but du TTIP est d'accroître les échanges et l'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis;

Amendement

B. considérant que le but *déclaré* du TTIP est d'accroître les échanges et l'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis;

Or. en

Amendement 10
Eleonora Evi, Marco Affronte

Projet d'avis
Considérant B

Projet d'avis

B. considérant que le but du TTIP est d'accroître les échanges et l'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis;

Amendement

B. considérant que le but du TTIP est d'accroître les échanges et l'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis

d'Amérique sans porter atteinte aux principes établis dans l'acquis communautaire;

Or. en

Amendement 11
Eleonora Evi, Marco Affronte

Projet d'avis
Considérant B

Projet d'avis

B. considérant que le but du TTIP est d'accroître les échanges et l'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis;

Amendement

B. considérant que le but du TTIP est d'accroître les échanges et l'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis;

Or. en

Amendement 12
Jude Kirton-Darling, Marlene Mizzi, Miriam Dalli, Edouard Martin, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg

Projet d'avis
Considérant B

Projet d'avis

B. considérant que *le but* du TTIP est *d'accroître les échanges et l'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis;*

Amendement

B. considérant que *pour contribuer au bien-être de l'ensemble des citoyens européens, les objectifs* du TTIP *devraient être de réglementer la mondialisation et de soutenir des flux d'échanges et d'investissement durables de manière équilibrée en Europe, une croissance économique durable, la création d'emplois décents et la promotion du modèle social européen;*

Or. en

Amendement 13

Marina Albiol Guzmán, Anja Hazekamp

au nom du groupe GUE/NGL

Ángela Vallina

Projet d'avis

Considérant C

Projet d'avis

C. considérant que les négociations ont suscité ***un intérêt*** sans précédent du grand public, du fait des répercussions potentielles du TTIP sur l'économie, la société et la politique;

Amendement

C. considérant que les négociations ont suscité ***le rejet de la société et une inquiétude*** sans précédent du grand public, du fait des répercussions ***négatives*** potentielles du TTIP sur l'économie, la société et la politique;

Or. en

Amendement 14

Eleonora Evi, Marco Affronte

Projet d'avis

Considérant C

Projet d'avis

C. considérant que les négociations ont suscité un intérêt sans précédent du grand public, du fait des ***répercussions potentielles*** du TTIP sur l'économie, la société et la politique;

Amendement

C. considérant que les négociations ont suscité un intérêt sans précédent du grand public, du fait des ***implications*** du TTIP sur l'économie, la société et la politique;

Or. en

Amendement 15

Jude Kirton-Darling, Edouard Martin, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg

Projet d'avis

Considérant C

Projet d'avis

C. considérant que les négociations ont

Amendement

C. considérant que les négociations ont

suscité un intérêt sans précédent du grand public, du fait des répercussions potentielles du TTIP sur l'économie, la société et la politique;

suscité un intérêt sans précédent du grand public, du fait des répercussions potentielles du TTIP sur l'économie, la société et la politique ***et de la manière secrète dont les négociations ont été menées;***

Or. en

Amendement 16
Michèle Rivasi

Projet d'avis
Considérant C

Projet d'avis

C. considérant que les négociations ont suscité un intérêt sans précédent du grand public, du fait des répercussions potentielles du TTIP ***sur l'économie, la société et la politique;***

Amendement

C. considérant que les négociations ont suscité un intérêt sans précédent du grand public, du fait:

- des répercussions ***économiques, sociales et politiques*** potentielles du TTIP ***sur les règles et les normes à venir qui auront sur les citoyens de l'Union une incidence analogue à celle de la législation, dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, l'automobile, les produits chimiques, les produits pharmaceutiques, l'énergie, l'environnement et le lieu de travail;***

- ***de l'absence de transparence caractérisant les négociations en cours et du fait que le public n'a aucun intérêt, en ce qui concerne les relations internationales, pour la satisfaction des demandes irrationnelles ou déraisonnables de non-divulgence de documents; considérer le contraire supposerait que le partenaire international disposerait d'un droit de veto illimité concernant la divulgation de tout document de ce type en possession des institutions de l'Union;***

- du très grand nombre de réponses à la consultation publique du Médiateur ayant soulevé des inquiétudes concernant la domination perçue des entreprises lors des réunions et les contacts avec la Commission en ce qui concerne le TTIP et la nécessité d'une transparence accrue à cet égard;

Or. en

Amendement 17
Eleonora Evi, Marco Affronte

Projet d'avis
Considérant C bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

C bis. considérant que José Manuel Barroso, ancien président de la Commission, a appelé la société civile à jouer un rôle constructif et engagé dans les négociations relatives au TTIP;

Or. en

Amendement 18
Eleonora Evi, Marco Affronte

Projet d'avis
Considérant C ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

C ter. considérant que la société civile a exprimé des inquiétudes au sujet du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement;

Or. en

Amendement 19
Eleonora Evi

Projet d'avis
Considérant C quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

C quater. considérant que l'article 344 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE) dispose que "les États membres s'engagent à ne pas soumettre un différend relatif à l'interprétation ou à l'application des traités à un mode de règlement autre que ceux prévus par ceux-ci";

Or. en

Amendement 20
Marina Albiol Guzmán, Anja Hazekamp
au nom du groupe GUE/NGL
Ángela Vallina

Projet d'avis
Considérant D

Projet d'avis

Amendement

D. considérant que la commission des pétitions a reçu ***un certain nombre de pétitions faisant état d'inquiétudes quant à cet accord*** commercial entre l'Union et les États-Unis (TTIP); que les ***principales préoccupations exprimées*** par les pétitionnaires portent sur les risques liés à la qualité des denrées alimentaires importées, sur la collecte présumée d'informations relatives à des personnes physiques et morales par les États-Unis (qui empiète sur le droit des citoyens de l'Union à l'autodétermination numérique), sur la transparence, sur les répercussions économiques, ***et sur le*** mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) ***qui protège***

D. considérant que la commission des pétitions a reçu ***de nombreuses pétitions, la plupart d'entre elles exprimant leurs inquiétudes et leur rejet de l'accord*** commercial entre l'Union et les États-Unis (TTIP); que les ***principaux sujets d'inquiétude et motifs de rejet exprimés*** par les pétitionnaires portent sur les risques liés à la qualité des denrées alimentaires importées, sur la collecte présumée d'informations relatives à des personnes physiques et morales par les États-Unis (qui empiète sur le droit des citoyens de l'Union à l'autodétermination numérique), sur la transparence, sur les répercussions économiques ***négligentes, sur les conséquences pour l'emploi, sur les***

les investisseurs;

services publics, sur les droits sociaux et les droits des travailleurs, sur le bien-être animal et sur la perte de souveraineté démocratique découlant du mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE);

Or. en

Amendement 21
Michèle Rivasi

Projet d'avis
Considérant D

Projet d'avis

D. considérant que la commission des pétitions a reçu un certain nombre de pétitions faisant état d'inquiétudes quant à cet accord commercial entre l'Union et les États-Unis (TTIP); que les principales préoccupations exprimées par les pétitionnaires portent sur les risques liés à la qualité des denrées alimentaires importées, sur la collecte présumée d'informations relatives à des personnes physiques et morales par les États-Unis (qui empiète sur le droit des citoyens de l'Union à l'autodétermination numérique), sur la transparence, sur les répercussions économiques, et sur le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) qui protège les investisseurs;

Amendement

D. considérant que la commission des pétitions a reçu un certain nombre de pétitions faisant état d'inquiétudes quant à cet accord commercial entre l'Union et les États-Unis (TTIP); que les principales préoccupations exprimées par les pétitionnaires portent sur les risques liés **à la sécurité et** à la qualité des denrées alimentaires importées, sur la collecte présumée d'informations relatives à des personnes physiques et morales par les États-Unis (qui empiète sur le droit des citoyens de l'Union à l'autodétermination numérique), sur la transparence, sur les répercussions économiques, et sur le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) qui protège les investisseurs;

Or. en

Amendement 22
Michèle Rivasi

Projet d'avis
Considérant D

Projet d'avis

D. considérant que la commission des pétitions a reçu un certain nombre de pétitions faisant état d'inquiétudes quant à cet accord commercial entre l'Union et les États-Unis (TTIP); que les principales préoccupations exprimées par les pétitionnaires portent sur les risques liés à la qualité des denrées alimentaires importées, sur la collecte présumée d'informations relatives à des personnes physiques et morales par les États-Unis (qui empiète sur le droit des citoyens de l'Union à l'autodétermination numérique), sur la transparence, sur les répercussions économiques, et sur le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) qui protège les investisseurs;

Amendement

D. considérant que la Commission a refusé, le 10 septembre 2014, d'enregistrer l'ICE Stop TTIP, estimant que celle-ci sortait du cadre des attributions de la Commission européenne de soumettre un acte juridique de l'Union nécessaire aux fins de l'application des traités; considérant qu'une initiative "Stop TTIP" a dès lors été lancée en dehors de la procédure prévue par le règlement 211/2011 et a déjà recueilli plus d'un millions de signatures; considérant que la commission des pétitions a reçu un certain nombre de pétitions faisant état d'inquiétudes quant à cet accord commercial entre l'Union et les États-Unis (TTIP); que les principales préoccupations exprimées par les pétitionnaires portent sur les risques liés à la qualité des denrées alimentaires importées, sur la collecte présumée d'informations relatives à des personnes physiques et morales par les États-Unis (qui empiète sur le droit des citoyens de l'Union à l'autodétermination numérique), sur la transparence, sur les répercussions économiques, et sur le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) qui protège les investisseurs;

Or. fr

Amendement 23

Eleonora Evi, Marco Affronte

Projet d'avis

Considérant D

Projet d'avis

D. considérant que la commission des pétitions a reçu un certain nombre de pétitions faisant état d'inquiétudes quant à

Amendement

D. considérant que la commission des pétitions a reçu un certain nombre de pétitions faisant état d'inquiétudes ***de la***

cet accord commercial entre l'Union et les États-Unis (TTIP); que les principales préoccupations exprimées par les pétitionnaires portent sur **les risques liés à la qualité des denrées alimentaires importées, sur la collecte *présumée* d'informations relatives à des personnes physiques et morales par les États-Unis (qui empiète sur le droit des citoyens de l'Union à l'autodétermination numérique), sur la transparence, sur les répercussions économiques, et sur le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) qui protège les investisseurs;**

société civile quant à cet accord commercial entre l'Union et les États-Unis (TTIP); que les principales préoccupations exprimées par les pétitionnaires portent sur **les normes relatives à l'environnement, à la sécurité et à la protection des consommateurs telles que la qualité des denrées alimentaires importées, sur les divulgations de surveillance internationale concernant la collecte d'informations relatives à des personnes physiques et morales par les États-Unis (qui empiète sur le droit des citoyens de l'Union à l'autodétermination numérique)**, sur la transparence et sur le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE);

Or. en

Amendement 24

Jude Kirton-Darling, Marlene Mizzi, Edouard Martin, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg

Projet d'avis

Considérant D

Projet d'avis

D. considérant que la commission des pétitions a reçu un certain nombre de pétitions faisant état d'inquiétudes quant à cet accord commercial entre l'Union et les États-Unis (TTIP); que les principales préoccupations exprimées par les pétitionnaires portent sur les risques liés à la qualité des denrées alimentaires importées, sur la collecte **présumée** d'informations relatives à des personnes physiques et morales par les États-Unis (qui empiète sur le droit des citoyens de l'Union à l'autodétermination numérique), sur **la** transparence, sur les répercussions économiques, et sur le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) **qui protège**

Amendement

D. considérant que la commission des pétitions a reçu un certain nombre de pétitions faisant état d'inquiétudes quant à cet accord commercial entre l'Union et les États-Unis (TTIP); que les principales préoccupations exprimées par les pétitionnaires portent sur les risques liés à la qualité des denrées alimentaires importées, sur **le transfert de données de l'Union vers les États-Unis, notamment** la collecte d'informations relatives à des personnes physiques et morales par les États-Unis (qui empiète sur le droit des citoyens de l'Union à l'autodétermination numérique), sur **le manque de** transparence **des négociations**, sur les répercussions économiques

les investisseurs;

potentiellement négatives du TTIP, notamment dans le domaine de l'emploi et des salaires, et sur le transfert du droit des autorités publiques de régler aux entreprises, au moyen du mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE);

Or. en

Amendement 25

Marina Albiol Guzmán, Anja Hazekamp
au nom du groupe GUE/NGL
Ángela Vallina

Projet d'avis

Considérant D bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

D bis. considérant que 97 % des citoyens qui ont participé à la consultation publique lancée par la Commission européenne au sujet de la protection des investissements ont rejeté l'intégration du mécanisme de RDIE dans le TTIP afin de régler les différends entre investisseurs;

Or. en

Amendement 26

Michèle Rivasi

Projet d'avis

Considérant D bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

D bis. considérant que le droit des citoyens de l'Union de disposer d'un accès public aux documents détenus par les institutions de l'Union constitue un droit fondamental visant à garantir leur participation au processus décisionnel de

l'Union et à demander des comptes à l'Union et à ses institutions, ce qui renforce la nature démocratique de l'Union;

Or. en

Amendement 27

Jude Kirton-Darling, Edouard Martin, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg

Projet d'avis

Considérant D bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

D bis. considérant que la Commission européenne a reçu au total près de 150 000 réponses à sa consultation publique concernant la protection des investissements et le règlement des différends entre investisseurs et États dans le cadre de l'accord relatif au partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, dont 97 % rejetaient l'intégration du RDIE dans le TTIP; considérant, fait inhabituel, que de nombreuses réponses émanaient de particuliers, ce qui souligne l'ampleur de la mobilisation publique au sujet du TTIP; considérant que certaines entités ayant répondu, telles que les syndicats ou les grandes organisations de la société civile par exemple, représentent un nombre élevé de membres, qui dépasse largement le nombre total de réponses reçues par la Commission;

Or. en

Amendement 28

Michèle Rivasi

Projet d'avis

Considérant D bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

D bis. considérant que toutes les pétitions reçues de la part de citoyens de l'Union, qui ont récolté des dizaines de milliers de signatures de citoyens de l'Union, présentent une position clairement critique à l'égard de la négociation du TTIP et mettent en garde contre la menace qu'un tel accord constituerait pour le mode de vie européen, notamment dans les domaines social, économique, environnemental et démocratique;

Or. en

Amendement 29

Anja Hazekamp

au nom du groupe GUE/NGL

Marina Albiol Guzmán, Ángela Vallina

Projet d'avis

Considérant D bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

D bis. considérant que l'importation de produits qui ne satisfont pas aux normes européennes en matière de bien-être animal, de sécurité alimentaire et de santé humaine et animale pénalise les agriculteurs, les consommateurs et les animaux de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 30

Marina Albiol Guzmán, Anja Hazekamp

au nom du groupe GUE/NGL

Ángela Vallina

Projet d'avis

Considérant D ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

D ter. considérant, dans le contexte de ces négociations, que plus de 90 % des réunions entre la Commission européenne et les acteurs sociaux et économiques se sont déroulées avec les représentants de grandes entités et que moins de 10 % d'entre elles ont eu lieu avec des représentants de syndicats, d'ONG ou d'organisations sociales;

Or. en

Amendement 31

Michèle Rivasi

Projet d'avis

Considérant D ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

D ter. considérant que le Parlement et le Conseil ne sont pas des tierces parties à ces négociations et ne peuvent, par conséquent, être assimilés à un groupe de "parties prenantes privilégiées";

Or. en

Amendement 32

Jude Kirton-Darling, Marlene Mizzi, Edouard Martin, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg

Projet d'avis

Considérant D ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

D ter. considérant que l'enquête du Médiateur européen de juillet 2014 concernant la transparence du TTIP a examiné la rétention de documents

essentiels et le prétendu octroi d'un accès privilégié à certaines parties prenantes; considérant que le Médiateur européen a reçu plus de 6 000 courriels en réponse à sa consultation publique sur le TTIP;

Or. en

Amendement 33

Michèle Rivasi

Projet d'avis

Considérant D ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

D ter. considérant que, dans le domaine social, les diverses pétitions expriment de profondes inquiétudes concernant les répercussions négatives potentielles de l'accord sur la santé publique, les systèmes sanitaires de l'Union et les services publics en général, ainsi que sur les régimes de retraite; considérant que des craintes apparaissent au sujet de la détérioration des conditions de travail, compte tenu du manque de réglementation des relations de travail et de l'absence de culture des conventions collectives aux États-Unis;

Or. en

Amendement 34

Marina Albiol Guzmán, Anja Hazekamp

au nom du groupe GUE/NGL

Ángela Vallina

Projet d'avis

Considérant D quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

D quater. considérant qu'après des

recherches, la Médiatrice européenne a exprimé ses inquiétudes au sujet du manque de transparence et de participation du public aux négociations du TTIP;

Or. en

Amendement 35

Michèle Rivasi

Projet d'avis

Considérant D quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

D quater. considérant que, dans le domaine économique, certaines pétitions remettent en cause l'argument de base, selon lequel des millions de nouveaux emplois seront créés grâce à l'accord; considérant que, sur le plan de la protection et des droits des consommateurs, de nombreuses inquiétudes sont exprimées au sujet des conséquences de l'accord sur la qualité des produits en raison de l'harmonisation des normes vers le bas prévue, avec une attention particulière accordée aux denrées alimentaires; considérant que les pétitionnaires rappellent le conflit potentiel émergeant du fait qu'aux États-Unis, les consommateurs doivent prouver eux-mêmes les effets préjudiciables des produits commercialisés, alors que la législation de l'Union impose une preuve d'innocuité avant d'autoriser la commercialisation de nouveaux produits;

Or. en

Amendement 36

Marina Albiol Guzmán, Anja Hazekamp

au nom du groupe GUE/NGL

Ángela Vallina

Projet d'avis
Considérant D quinquies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

D quinquies. considérant que plus d'un million et demi de citoyens européens, soutenus par plus de 320 organisations de la société civile, ont soutenu une initiative citoyenne européenne s'opposant au TTIP et à l'accord économique et commercial global (AECG);

Or. en

Amendement 37
Michèle Rivasi

Projet d'avis
Considérant D quinquies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

D quinquies. considérant que dans le domaine environnemental, certaines pétitions portent sur la menace que l'accord ferait peser sur le principe de précaution inscrit dans les traités européens; considérant que plusieurs pétitions soulignent l'impact négatif que le TTIP aurait sur la protection du climat et la pollution de l'air, de la terre et de l'eau, en raison notamment des activités de fracturation hydraulique et plus généralement concernant les normes de qualité des carburants, ainsi que le bien-être animal; considérant que plusieurs pétitions expriment des inquiétudes quant aux conséquences qu'il aurait sur la prolifération, sur le marché de l'Union, de produits OGM dont les effets sur la santé restent incertains;

Or. en

Amendement 38
Marina Albiol Guzmán, Anja Hazekamp
au nom du groupe GUE/NGL
Ángela Vallina

Projet d'avis
Considérant D sexies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

D sexies. considérant que tous les députés européens n'ont pas le droit d'accéder aux salles de lecture où certains des documents inclus dans la négociation peuvent être consultés, et que les conditions imposées à ceux qui y ont accès rendent toute consultation utile impossible dans la pratique;

Or. en

Amendement 39
Michèle Rivasi

Projet d'avis
Considérant D sexies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

D sexies. considérant que, sur le plan démocratique, la principale inquiétude des pétitionnaires concerne la menace pour la souveraineté populaire et l'état de droit qu'un mécanisme tel que le RDIE causerait, ce qui les soumettrait aux intérêts d'entreprises privées; considérant qu'un grand nombre de pétitions critiquent le manque de transparence global des négociations; considérant qu'il subsiste, au-delà de la publication finale du mandat de négociation à la suite de la demande du Médiateur européen, de nombreux éléments révélateurs d'un manque de transparence tels que

l'existence de la salle de lecture dont l'accès est limité à certains députés européens; considérant qu'une pétition demande un référendum européen avant la conclusion de l'accord;

Or. en

Amendement 40
Marina Albiol Guzmán, Anja Hazekamp
au nom du groupe GUE/NGL
Ángela Vallina

Projet d'avis
Considérant D septies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

D septies. considérant que la défense des intérêts des citoyens européens dans le cadre des négociations pourrait avoir subi un préjudice grave du fait de la surveillance massive de millions de citoyens européens et de leurs représentants politiques réalisée par l'Agence de sécurité nationale des États-Unis;

Or. en

Amendement 41
Michèle Rivasi

Projet d'avis
Considérant D septies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

D septies. considérant que la majorité des pétitions reçues réclament explicitement l'arrêt des négociations par la Commission européenne ou le rejet ultime de l'accord par le Parlement européen;

Amendement 42
Sylvie Goddyn

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

1. insiste sur l'importance de renforcer les relations commerciales et l'investissement bilatéral entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique pour stimuler la croissance et l'emploi et créer de nouvelles perspectives économiques;

Amendement

supprimé

Or. fr

Amendement 43
Ulrike Müller

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

1. insiste sur l'importance de renforcer les relations commerciales et l'investissement bilatéral entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique **pour** stimuler la croissance et l'emploi et créer de nouvelles perspectives économiques;

Amendement

1. insiste sur l'importance de renforcer les relations commerciales et l'investissement bilatéral entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique **dans le but de** stimuler la croissance et l'emploi **et de** créer de nouvelles perspectives économiques;

Or. en

Amendement 44
Marina Albiol Guzmán, Anja Hazekamp
au nom du groupe GUE/NGL
Ángela Vallina

**Projet d'avis
Paragraphe 1**

Projet d'avis

1. insiste sur ***l'importance de renforcer les relations commerciales et l'investissement bilatéral entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique pour stimuler la croissance et l'emploi et créer de nouvelles perspectives économiques;***

Amendement

1. insiste sur ***le fait que le renforcement des relations commerciales et de l'investissement bilatéral entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique pour stimuler la croissance durable et la création d'emplois de qualité et créer de nouvelles perspectives économiques ne peut avoir pour conséquence de porter atteinte à nos services publics de quelque manière que ce soit, de réduire les droits des travailleurs, de déréglementer notre législation dans les domaines de l'environnement, de la protection alimentaire et du bien-être animal ni de menacer des droits démocratiques fondamentaux tels que la participation du public au processus décisionnel, la transparence ou la souveraineté des États en ce qui concerne la réglementation de leur économie;***

Or. en

**Amendement 45
Michèle Rivasi**

**Projet d'avis
Paragraphe 1**

Projet d'avis

1. insiste sur l'importance ***de renforcer les relations commerciales et l'investissement bilatéral entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique pour stimuler la croissance et l'emploi et créer de nouvelles perspectives économiques;***

Amendement

1. insiste sur l'importance ***d'engager un dialogue politique sur le TTIP avec les citoyens européens, notamment en accordant à l'initiative Stop TTIP un traitement comparable à celui d'une ICE officielle, c'est-à-dire en recevant les organisateurs à un niveau approprié, en publiant ses conclusions politiques et juridiques sur le sujet et en veillant, avec le Parlement européen, à l'organisation***

d'une audition publique;

Or. fr

Amendement 46

Eleonora Evi, Marco Affronte

Projet d'avis

Paragraphe 1

Projet d'avis

1. insiste sur l'importance **de renforcer les relations commerciales et l'investissement bilatéral** entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique **pour stimuler la croissance et l'emploi et créer de nouvelles perspectives économiques;**

Amendement

1. insiste sur l'importance **des** relations commerciales entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique, **étant donné que ce sont les plus grandes entités économiques du monde, représentant plus de 45 % du PIB mondial total;**

Or. en

Amendement 47

Jude Kirton-Darling, Marlene Mizzi, Miriam Dalli, Edouard Martin, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg

Projet d'avis

Paragraphe 1

Projet d'avis

1. insiste sur l'importance de renforcer **les relations commerciales et l'investissement bilatéral** entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique **pour stimuler la croissance et l'emploi et** créer de nouvelles perspectives économiques;

Amendement

1. insiste sur l'importance de renforcer **des** relations commerciales et **d'investissement équilibrées** entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique, **avec des garanties adéquates d'assurer les normes de travail, sociales, sanitaires et environnementales les plus exigeantes au niveau international** pour créer de nouvelles perspectives économiques **et réglementer la mondialisation de manière à exclure tout dumping social et environnemental;**

Or. en

Amendement 48
Marina Albiol Guzmán, Anja Hazekamp
au nom du groupe GUE/NGL
Ángela Vallina

Projet d'avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 bis. demande à la Commission européenne de mettre immédiatement un terme aux négociations relatives au TTIP en raison du manque de garanties démocratiques, de transparence et de participation du public qui les caractérisent;

Or. en

Amendement 49
Michèle Rivasi

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

Amendement

2. salue l'objectif qui consiste à réduire les incompatibilités réglementaires superflues entre l'Union et les États-Unis dans le domaine des biens et des services, telles que la multiplication des procédures, les exigences contradictoires applicables aux produits et la duplication des essais;

supprimé

Or. en

Amendement 50
Sylvie Goddyn

**Projet d'avis
Paragraphe 2**

Projet d'avis

2. **salue** l'objectif qui consiste à réduire les incompatibilités réglementaires **superflues** entre l'Union et les États-Unis dans le domaine des biens et des services, **telles que la multiplication des procédures, les exigences contradictoires applicables aux produits et la duplication des essais;**

Amendement

2. **dénonce** l'objectif qui consiste à réduire les incompatibilités réglementaires entre l'Union et les États-Unis dans le domaine des biens et des services,

Or. fr

Amendement 51
Marina Albiol Guzmán, Anja Hazekamp
au nom du groupe GUE/NGL
Ángela Vallina

**Projet d'avis
Paragraphe 2**

Projet d'avis

2. **salue** l'objectif qui consiste à réduire les incompatibilités réglementaires superflues entre l'Union et les États-Unis dans le domaine des biens et des services, **telles que la multiplication des procédures, les exigences contradictoires applicables aux produits et la duplication des essais;**

Amendement

2. **avertit que** l'objectif qui consiste à réduire les incompatibilités réglementaires superflues entre l'Union et les États-Unis dans le domaine des biens et des services **hypothèque les garanties fondamentales établies par la législation européenne dans le domaine des exigences en matière de sécurité alimentaire et de produits pharmaceutiques;**

Or. en

Amendement 52
Eleonora Evi, Marco Affronte

**Projet d'avis
Paragraphe 2**

Projet d'avis

2. salue l'objectif qui consiste à réduire les incompatibilités réglementaires *superflues* entre l'Union et les États-Unis dans le domaine des biens et des services, telles que la multiplication des procédures, les exigences contradictoires applicables aux produits *et la duplication des essais*;

Amendement

2. salue l'objectif qui consiste à réduire les incompatibilités réglementaires entre l'Union et les États-Unis *d'Amérique* dans le domaine des biens et des services, telles que la multiplication des procédures *et* les exigences contradictoires applicables aux produits; *prie la Commission d'examiner le scénario coûts-avantages susceptible de découler de mesures non tarifaires mutuellement reconnues au sens large, notamment les bénéfices de la réglementation pour l'ensemble de la société et pas uniquement pour les entreprises*;

Or. en

Amendement 53

Jude Kirton-Darling, Miriam Dalli, Edouard Martin, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg

**Projet d'avis
Paragraphe 2**

Projet d'avis

2. salue l'objectif qui consiste à *réduire les incompatibilités réglementaires superflues* entre l'Union et les États-Unis *dans le domaine des biens et des services, telles* que la multiplication des procédures, les exigences contradictoires applicables aux produits et la duplication des essais;

Amendement

2. salue l'objectif qui consiste à *lever les obstacles techniques aux échanges commerciaux* entre l'Union et les États-Unis *qui ne sont pas justifiés par des approches différentes de la protection et de la gestion du risque, tels* que la multiplication des procédures, les exigences contradictoires applicables aux produits et la duplication des essais;

Or. en

Amendement 54

Lidia Joanna Geringer de Oedenberg

Projet d'avis
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 bis. invite la Commission à s'opposer à l'intégration du RDIE dans le TTIP, étant donné que d'autres options permettant de protéger les investissements, telles que les recours nationaux, sont disponibles;

Or. en

Amendement 55
Marina Albiol Guzmán, Anja Hazekamp
au nom du groupe GUE/NGL
Ángela Vallina

Projet d'avis
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 bis. invite la Commission européenne à s'opposer au TTIP en raison des conséquences politiques, économiques, sociales et environnementales pernicieuses dont nous avons été avertis dans de nombreuses pétitions;

Or. en

Amendement 56
Marina Albiol Guzmán, Anja Hazekamp
au nom du groupe GUE/NGL
Ángela Vallina

Projet d'avis
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 ter. invite la Commission européenne à s'opposer à l'intégration du mécanisme de

Or. en

Amendement 57
Ulrike Müller

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. fait observer que la compatibilité réglementaire ne saurait, en aucun cas, porter atteinte au droit de réglementer en fonction du niveau de protection de la santé, de la sécurité, **des consommateurs**, des travailleurs, de l'environnement et de la diversité culturelle que chaque partie estime approprié;

Amendement

3. fait observer que la compatibilité réglementaire ne saurait, en aucun cas, porter atteinte au droit de réglementer en fonction du niveau de protection de la santé, de la sécurité, des travailleurs, de l'environnement **et de la protection préventive des consommateurs** et de la diversité culturelle que chaque partie estime approprié;

Or. en

Amendement 58
Marina Albiol Guzmán, Anja Hazekamp
au nom du groupe GUE/NGL
Ángela Vallina

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. fait observer que la compatibilité réglementaire ne saurait, en aucun cas, porter atteinte au droit de réglementer en fonction du niveau de protection de la santé, **de la sécurité, des consommateurs**, des travailleurs, de l'environnement et de la diversité culturelle que chaque partie estime approprié;

Amendement

3. fait observer que la compatibilité réglementaire ne saurait, en aucun cas, porter atteinte **aux services publics ni** au droit de réglementer en fonction du niveau de protection de la santé, **de l'accès aux médicaments, de la protection des données, des droits** des travailleurs, **des droits des consommateurs**, de la

protection de l'environnement, du bien-être animal et de la diversité culturelle que chaque partie estime approprié;

Or. en

Amendement 59
Eleonora Evi, Marco Affronte

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. fait observer que la compatibilité réglementaire ne saurait, en aucun cas, porter atteinte au droit de réglementer en fonction du niveau de protection de la santé, de la sécurité, des consommateurs, des travailleurs, de l'environnement et de la diversité culturelle que chaque partie *estime* approprié;

Amendement

3. fait observer que la compatibilité réglementaire ne saurait, en aucun cas, porter atteinte au droit de réglementer en fonction du niveau de protection de la santé, de la sécurité, des consommateurs, des travailleurs, de l'environnement et de la diversité culturelle que chaque partie **juge** approprié;

Or. en

Amendement 60
Michèle Rivasi

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. fait observer que la compatibilité réglementaire ne saurait, en aucun cas, porter atteinte au droit de réglementer en fonction du niveau de protection de la santé, de la sécurité, des consommateurs, des travailleurs, de l'environnement et de la diversité culturelle que chaque partie estime approprié;

Amendement

3. fait observer que la compatibilité réglementaire ne saurait, en aucun cas, porter atteinte au droit **souverain primordial** de réglementer en fonction du niveau de protection de la santé, de la sécurité, des consommateurs, des travailleurs, de l'environnement et de la diversité culturelle que chaque partie estime approprié;

Or. en

Amendement 61

Jude Kirton-Darling, Miriam Dalli, Edouard Martin, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg

Projet d'avis Paragraphe 3

Projet d'avis

3. ***fait observer*** que la compatibilité réglementaire ***ne saurait, en aucun cas, porter atteinte au*** droit de réglementer en fonction du niveau de protection de la santé, de la sécurité, des consommateurs, des travailleurs, de l'environnement et de la diversité culturelle que chaque partie estime approprié;

Amendement

3. ***demande*** que la compatibilité réglementaire ***n'ait aucune incidence sur le droit des autorités publiques*** de réglementer en fonction du niveau de protection de la santé, de la sécurité, des consommateurs, des travailleurs, de l'environnement et de la diversité culturelle que chaque partie estime approprié;

Or. en

Amendement 62

Lidia Joanna Geringer de Oedenberg

Projet d'avis Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

3 bis. invite la Commission à s'assurer que les normes environnementales européennes restent au niveau actuel;

Or. en

Amendement 63

Eleonora Evi, Marco Affronte

Projet d'avis Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

3 bis. souligne que les services et produits culturels doivent être considérés, et dès lors traités, différemment des autres services et produits commerciaux, comme le prévoit la dite " exception culturelle";

Or. en

Amendement 64
Sylvie Goddyn

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis

Amendement

4. souligne, parce qu'il estime que l'assouplissement des procédures de délivrance de visas pour les fournisseurs européens de biens et de services est l'un des éléments fondamentaux qui permettront de tirer le meilleur parti du TTIP, l'importance du volet "mobilité" du partenariat;

supprimé

Or. fr

Amendement 65
Tonino Picula

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis

Amendement

4. souligne, parce qu'il estime que l'assouplissement des procédures de délivrance de visas pour les fournisseurs européens de biens et de services est l'un des éléments fondamentaux qui permettront de tirer le meilleur parti du

4. souligne, parce qu'il estime que l'assouplissement des procédures de délivrance de visas pour les fournisseurs européens de biens et de services est l'un des éléments fondamentaux qui permettront de tirer le meilleur parti du

TTIP, l'importance du volet "mobilité" du partenariat;

TTIP, l'importance du volet "mobilité" du partenariat *et de la mise en place de la réciprocité en matière de visas pour les citoyens de tous les États membres de l'Union;*

Or. hr

Amendement 66
Marina Albiol Guzmán, Anja Hazekamp
au nom du groupe GUE/NGL
Ángela Vallina

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis

4. souligne, parce qu'il estime que l'assouplissement des procédures de délivrance de visas pour les fournisseurs européens de biens et de services est l'un des éléments fondamentaux qui permettront de tirer le meilleur parti du TTIP, l'importance du volet "mobilité" du partenariat;

Amendement

4. souligne, parce qu'il estime que l'assouplissement des procédures de délivrance de visas pour les fournisseurs européens de biens et de services est l'un des éléments fondamentaux qui permettront de tirer le meilleur parti du TTIP, l'importance du volet "mobilité" du partenariat *et demande son extension aux ressortissants de pays tiers résidant dans l'Union européenne ou aux États-Unis, tout en protégeant les droits des travailleurs et en garantissant des emplois de qualité sur l'ensemble du territoire;*

Or. en

Amendement 67
Eleonora Evi, Marco Affronte

Projet d'avis
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 bis. souligne que les États-Unis d'Amérique n'ont pas ratifié les conventions de l'Organisation

internationale du travail (OIT) relatives à des normes de travail essentielles telles que les conventions collectives, la liberté d'association et le droit d'organisation;

Or. en

Amendement 68
Eleonora Evi, Marco Affronte

Projet d'avis
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 ter. souligne que le processus décisionnel démocratique sur le lieu de travail risque d'être miné si la protection des travailleurs est considérée comme un obstacle au commerce;

Or. en

Amendement 69
Marina Albiol Guzmán, Anja Hazekamp
au nom du groupe GUE/NGL
Ángela Vallina

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

Amendement

5. se félicite des réels efforts consentis par la Commission pour rendre le processus de négociation du TTIP plus transparent, notamment par la publication des directives de négociation concernant le TTIP (1103/13 CL 1);

supprimé

Or. en

Amendement 70
Sylvie Goddyn

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

5. *se félicite des réels efforts* consentis par la Commission pour rendre le processus de négociation du TTIP plus transparent, notamment par la publication des directives de négociation concernant le TTIP (1103/13 CL 1);

Amendement

5. *constate les efforts, encore largement insuffisants*, consentis par la Commission pour rendre le processus de négociation du TTIP plus transparent, notamment par la publication des directives de négociation concernant le TTIP (1103/13 CL 1);

Or. fr

Amendement 71
Beatriz Becerra Basterrechea

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

5. *se félicite des réels efforts consentis par* la Commission pour rendre le processus de négociation du TTIP plus transparent, notamment par la publication des directives de négociation concernant le TTIP (1103/13 CL 1);

Amendement

5. *demande à la Commission de consentir des efforts* pour rendre le processus de négociation du TTIP plus transparent, notamment par la publication des directives de négociation concernant le TTIP (1103/13 CL 1) *et en tenant compte des recommandations de la Médiatrice européenne*;

Or. es

Amendement 72
Michèle Rivasi

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

5. *se félicite des réels efforts consentis par la Commission* pour rendre le processus de négociation du TTIP plus transparent, notamment par la publication des directives de négociation concernant le TTIP (1103/13 CL 1);

Amendement

5. *rappelle que la Commission devrait garder à l'esprit qu'elle est toujours légalement tenue de respecter les règles relative à l'accès du public aux documents énoncées dans le règlement (CE) n° 1049/2001 et reconnaît par conséquent que la Commission a enfin commencé à consentir quelques efforts* pour rendre le processus de négociation du TTIP plus transparent, notamment par la publication des directives de négociation concernant le TTIP (1103/13 CL 1);

Or. en

Amendement 73

Eleonora Evi, Marco Affronte

Projet d'avis

Paragraphe 5

Projet d'avis

5. se félicite des *réels* efforts consentis par la Commission pour rendre le processus de négociation du TTIP plus transparent, notamment par la publication des directives de négociation concernant le TTIP (1103/13 CL 1);

Amendement

5. se félicite des efforts consentis par la Commission pour rendre le processus de négociation du TTIP plus transparent, notamment par la publication des directives de négociation concernant le TTIP (1103/13 CL 1); *insiste sur la nécessité de garantir la transparence au moyen d'un dialogue direct et ouvert sous la forme de consultations publiques avec l'ensemble des parties prenantes;*

Or. en

Amendement 74

Jude Kirton-Darling, Edouard Martin, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg

Projet d'avis

Paragraphe 5

Projet d'avis

5. se félicite des réels efforts consentis par la Commission pour rendre le processus de négociation du TTIP plus transparent, notamment par la publication des directives de négociation concernant le TTIP (1103/13 CL 1);

Amendement

5. se félicite des réels efforts consentis par la Commission pour rendre le processus de négociation du TTIP plus transparent, notamment par la publication des directives de négociation concernant le TTIP (1103/13 CL 1); ***déplore que ce document capital n'ait été divulgué que le 9 octobre 2014, alors que les négociations ont débuté en juin 2013; est convaincu que ce retard de la Commission européenne et du Conseil dans la divulgation de ces documents essentiels a entravé jusqu'à présent la mise en place d'un débat public éclairé sur le TTIP et contribué à renforcer les perceptions négatives de l'Union européenne et de ses institutions dans des pans importants de la population;***

Or. en

Amendement 75

Marina Albiol Guzmán, Anja Hazekamp
au nom du groupe GUE/NGL
Ángela Vallina

Projet d'avis

Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 bis. condamne le manque de transparence et de participation du public ainsi que l'obscurantisme entourant la négociation du TTIP; soutient la demande de la Médiatrice européenne concernant la publication des documents convenus dans le cadre des négociations dès qu'ils sont rédigés et invite la Commission européenne à réexaminer sa décision de bloquer et rejeter l'initiative citoyenne européenne au sujet du TTIP;

Amendement 76

Jude Kirton-Darling, Marlene Mizzi, Miriam Dalli, Edouard Martin, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg

Projet d'avis

Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 bis. salue la décision de la Médiatrice européenne concernant son enquête en rapport avec les efforts de la Commission européenne visant à rendre les négociations du TTIP transparentes et accessibles au public; invite la Commission à mettre rapidement en œuvre les recommandations de la Médiatrice relatives à l'accès du public aux textes de négociation consolidés, à l'amélioration de la divulgation proactive des documents liés au TTIP et au renforcement de la transparence en ce qui concerne les réunions sur le TTIP entre les fonctionnaires de la Commission et les organisations professionnelles, les groupes de pression et les ONG;

Amendement 77

Jude Kirton-Darling, Marlene Mizzi, Miriam Dalli, Edouard Martin, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg

Projet d'avis

Paragraphe 5 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 ter. est d'avis que des mesures supplémentaires sont nécessaires afin de poursuivre les efforts de la Commission

visant à accroître la transparence et à promouvoir une participation et une association plus complètes des diverses parties prenantes dans le cadre du processus de négociation et, en particulier, de la société civile et des organisations de consommateurs, compte tenu des conséquences potentielles que le TTIP aura sur la vie des citoyens européens;

Or. en

Amendement 78
Ulrike Müller

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis

6. est d'avis qu'une démarche plus proactive en matière de transparence de la part de la Commission *permettrait de* renforcer la légitimité du processus de négociation aux yeux des citoyens, et encourage la Commission à *publier des documents et* à mettre à la disposition du public des informations concernant les réunions;

Amendement

6. est d'avis qu'une démarche plus proactive en matière de transparence *totale* de la part de la Commission *constitue une exigence fondamentale pour* renforcer la légitimité du processus de négociation aux yeux des citoyens, et encourage la Commission à *avancer la publication de documents*, à mettre à la disposition du public des informations concernant les réunions *et à associer de manière adéquate les représentants du niveau régional et local au processus de négociation;*

Or. en

Amendement 79
Sylvie Goddyn

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis

6. est d'avis qu'une démarche plus proactive en matière de transparence de la part de la Commission ***permettrait de renforcer la légitimité du processus de négociation aux yeux des citoyens***, et encourage la Commission à publier des documents et à mettre à la disposition du public des informations concernant les réunions;

Amendement

6. est d'avis qu'une démarche plus proactive en matière de transparence de la part de la Commission ***est indispensable au processus démocratique***, et encourage la Commission à publier des documents et à mettre à la disposition du public des informations concernant les réunions; ***et à la disposition des parlementaires des informations concernant les éléments de négociation***;

Or. fr

Amendement 80

Lidia Joanna Geringer de Oedenberg

Projet d'avis

Paragraphe 6

Projet d'avis

6. ***est d'avis qu'une*** démarche plus proactive en matière de transparence de la part de la Commission ***permettrait*** de renforcer la légitimité du processus de négociation aux yeux des citoyens, et encourage la Commission à publier des documents et à mettre à la disposition du public des informations concernant les réunions;

Amendement

6. ***réclame une*** démarche plus proactive en matière de transparence de la part de la Commission ***pour permettre*** de renforcer la légitimité du processus de négociation aux yeux des citoyens, et encourage la Commission à publier des documents et à mettre à la disposition du public des informations concernant les réunions;

Or. en

Amendement 81

Marina Albiol Guzmán, Anja Hazekamp

au nom du groupe GUE/NGL

Ángela Vallina

Projet d'avis

Paragraphe 6

Projet d'avis

6. est d'avis qu'une démarche plus proactive en matière de transparence de la part de la Commission permettrait de renforcer la légitimité du processus de négociation aux yeux des citoyens, et encourage la Commission à publier des documents et à mettre à la disposition du public des informations concernant les réunions;

Amendement

6. invite la Commission à publier l'ensemble des documents convenus dans le cadre des négociations et à mettre à la disposition du public l'ensemble des informations disponibles concernant le TTIP;

Or. en

Amendement 82

Eleonora Evi, Marco Affronte

Projet d'avis

Paragraphe 6

Projet d'avis

6. est d'avis qu'une démarche plus proactive en matière de transparence de la part de la Commission permettrait de renforcer la légitimité du processus de négociation aux yeux des citoyens, et encourage la Commission à publier des documents et à mettre à la disposition du public des informations concernant les réunions;

Amendement

6. salue les remarques de la Médiatrice européenne concernant la nécessité d'une divulgation plus proactive des documents; exhorte la Commission à tenir dûment compte des suggestions de la Médiatrice et, en particulier, à procéder à une évaluation concernant la possibilité de rendre un document lié au TTIP accessible au public dès que le document concerné a été finalisé au niveau interne et à des intervalles réguliers et prédéterminés par la suite (notamment, mais pas uniquement, lorsque le document est présenté au cours des négociations);

Or. en

Amendement 83

Jude Kirton-Darling, Marlene Mizzi, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis

6. *est d'avis* qu'une démarche plus proactive en matière de transparence de la part de la Commission **permettrait de renforcer** la légitimité du processus de négociation **aux yeux des citoyens**, et **encourage** la Commission à publier des documents et à mettre à la disposition du public des informations concernant les réunions;

Amendement

6. **est convaincu** qu'une démarche plus proactive en matière de transparence de la part de la Commission **est absolument essentielle pour** renforcer la légitimité du processus de négociation, et **exhorte** la Commission à publier **l'ensemble** des documents **de négociation, y compris les offres américaines adressées à l'Union, à la manière des pratiques standards appliquées à l'ensemble des négociations commerciales internationales menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce**, et à mettre à la disposition du public des informations concernant les réunions;

Or. en

Amendement 84
Michèle Rivasi

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis

6. *est d'avis qu'une* démarche **plus** proactive en matière de transparence de la part de la Commission **permettrait de renforcer** la légitimité **du processus** de négociation **aux yeux des citoyens**, et **encourage** la Commission à publier **des** documents **et à mettre à la disposition du public des informations** concernant les réunions;

Amendement

6. **demande à la Commission:**

- d'adopter une démarche proactive en matière de transparence de la part de la Commission **qui pourrait permettre de garantir que les négociations et l'accord final éventuel bénéficient de** la légitimité

et de la confiance du public;

- d'informer les États-Unis de l'importance de mettre, en particulier les textes de négociation ordinaires, à la disposition du public de l'Union avant la finalisation de l'accord sur le TTIP. La Commission devrait également informer les États-Unis de la nécessité de justifier toutes leurs demandes de non-divulgence d'un document précis. La Commission doit être convaincue, sur la base du contenu d'un document demandé, que sa divulgation porterait atteinte à l'intérêt public dans le domaine des relations internationales; la seule réticence des États-Unis à rendre un document public n'est pas suffisante pour activer l'exception relative à l'effet préjudiciable à l'intérêt public dans le domaine des relations internationales;

- de procéder à une évaluation concernant la possibilité de rendre un document lié au TTIP accessible au public dès que le document concerné a été finalisé au niveau interne et à des intervalles réguliers et prédéterminés par la suite (notamment, mais pas uniquement, lorsque le document est présenté au cours des négociations). Si aucune exception n'est applicable, le document concerné devrait être publié de manière proactive par la Commission. Si un document ne peut pas être rendu public de manière proactive, la référence du document (et, si possible, son titre) doit être divulguée, avec une explication à présenter obligatoirement, sur la base du contenu d'un document demandé, indiquant que sa divulgation porterait atteinte à l'intérêt public dans le domaine des relations internationales et qu'il ne peut, de ce fait, pas être rendu public;

- de publier sur son site internet les nombreux documents relatifs au TTIP qu'elle a déjà publiés en réponse à des demandes d'accès à des documents;

- de prendre en considération les suggestions pertinentes mentionnées dans le chapitre sur la participation du public du rapport sur la consultation publique du Médiateur;

- d'étendre les obligations de transparence concernant les réunions avec des organisations professionnelles ou des personnes travaillant en qualité d'indépendants, dans le contexte du TTIP, au niveau des directeurs, des chefs d'unité et des négociateurs. Cette extension devrait inclure les noms de toutes les personnes participant à ces réunions;

- de publier de manière proactive les ordres du jour et les procès-verbaux de ses réunions concernant le TTIP avec des organisations professionnelles, des groupes de pression ou des ONG;

- d'examiner comment étendre, à des niveaux inférieurs au niveau de commissaire, les obligations (concernant notamment le registre de transparence) visant à garantir un équilibre et une représentativité adéquats dans ses réunions relatives au TTIP avec des organisations professionnelles ou des personnes travaillant en qualité d'indépendants. Ces obligations pourraient, par exemple, être étendues au niveau des directeurs, des chefs d'unité et des négociateurs;

- de confirmer que toutes les contributions que les parties prenantes lui ont soumises dans le contexte du TTIP seront publiées, sauf si l'expéditeur invoque des motifs de confidentialité valables et fournit un résumé non confidentiel destiné à être publié;

- de veiller à ce que les documents divulgués à certaines parties prenantes tierces soient rendus publics pour l'ensemble de la population, de manière à garantir un traitement équitable de tous les citoyens;

Amendement 85

Jude Kirton-Darling, Marlene Mizzi, Edouard Martin, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg

Projet d'avis

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

6 bis. regrette profondément que l'accès aux textes de négociation du TTIP accordé aux députés européens soit extrêmement limité, puisque seule une sélection très partielle de documents leur est accessible, de sorte que cela ne permet pas un contrôle parlementaire adéquat des négociations; souligne que les documents disponibles dans la salle de lecture sécurisée du Parlement ne comprennent aucun document consolidé ni aucun texte présenté par les États-Unis;

Or. en

Amendement 86

Michèle Rivasi

Projet d'avis

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

6 bis. critique le fait que les négociations relatives au TTIP aient été reprises sans clarification adéquate des pratiques de surveillance de masse des citoyens et gouvernements de l'Union par le gouvernement de l'Union; considère qu'il s'agit d'une offense à l'égard des citoyens de l'Union et exige une action crédible et engagée de la Commission dans ce

domaine avant de poursuivre les négociations; considère que l'accord ne peut être conclu si le manque de confiance engendré par ce dossier reste sans solution;

Or. en

Amendement 87
Beatriz Becerra Basterrechea

Projet d'avis
Paragraphe 7

Projet d'avis

7. demande à la Commission de veiller à l'exhaustivité de la liste des documents relatifs au TTIP publiée sur son site internet consacré à la politique commerciale;

Amendement

7. demande à la Commission de veiller à l'exhaustivité de la liste des documents relatifs au TTIP publiée sur son site internet consacré à la politique commerciale; *demande par ailleurs que ces documents soient publiés dans toutes les langues officielles de l'Union européenne, de manière à garantir que tous les citoyens européens y aient véritablement accès et soient en mesure de les comprendre;*

Or. es

Amendement 88
Lidia Joanna Geringer de Oedenberg

Projet d'avis
Paragraphe 7

Projet d'avis

7. *demande* à la Commission *de* veiller à l'exhaustivité de la liste des documents relatifs au TTIP publiée sur son site internet consacré à la politique commerciale;

Amendement

7. *invite* la Commission *à* veiller à l'exhaustivité de la liste des documents relatifs au TTIP publiée sur son site internet consacré à la politique commerciale;

Amendement 89
Marina Albiol Guzmán, Anja Hazekamp
au nom du groupe GUE/NGL
Ángela Vallina

Projet d'avis
Paragraphe 7

Projet d'avis

7. demande à la Commission de veiller à l'exhaustivité de la liste des documents relatifs au TTIP publiée sur son site internet consacré à la politique commerciale;

Amendement

7. demande à la Commission de veiller à l'exhaustivité de la liste des documents relatifs au TTIP publiée sur son site internet consacré à la politique commerciale *et de faciliter l'accès à ces informations en organisant des réunions régulières avec les syndicats, les ONG et les organisations de la société civile;*

Amendement 90
Michèle Rivasi

Projet d'avis
Paragraphe 7

Projet d'avis

7. demande à la Commission de veiller à l'exhaustivité de la liste des documents relatifs au TTIP publiée sur son site internet consacré à la politique commerciale;

Amendement

7. demande à la Commission de veiller à l'exhaustivité de la liste des documents relatifs au TTIP publiée sur son site internet consacré à la politique commerciale; *et d'informer immédiatement et pleinement le Parlement européen à toutes les étapes de la procédure, conformément à l'arrêt C-358/11 de la CJUE; de garantir l'accès pour tous les députés européens à tous les documents restreints et d'inclure les textes consolidés dans la liste des documents consultables par les députés européens;*

Amendement 91
Eleonora Evi, Marco Affronte

Projet d'avis
Paragraphe 7

Projet d'avis

7. demande à la Commission de veiller à ***l'exhaustivité de*** la liste des documents relatifs au TTIP publiée sur son site internet consacré à la politique commerciale;

Amendement

7. demande à la Commission de veiller à ***ce que*** la liste des documents relatifs au TTIP publiée sur son site internet consacré à la politique commerciale ***soit accessible, complète, exhaustive et détaillée;***

Or. en

Amendement 92
Jude Kirton-Darling, Marlene Mizzi, Edouard Martin, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg

Projet d'avis
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

7 bis. regrette que la pétition déposée par plus d'un million et demi d'Européens n'ait pas été considérée comme une "initiative citoyenne européenne" (ICE) par la Commission européenne en raison des restrictions présentes dans le cadre législatif relatif aux ICE; regrette que, dans les faits, ces restrictions supposent que les ICE relatives à des questions commerciales ne peuvent être admissibles qu'après l'entrée en vigueur d'un accord commercial et que les ICE visant à influencer les négociations commerciales en cours ne sont pas autorisées dans le cadre actuel;

Or. en

Amendement 93
Julia Reda

Projet d'avis
Paragraphe 8

Projet d'avis

8. estime que le TTIP ne doit pas remettre en cause le droit des citoyens de l'Union à l'autodétermination numérique ni le respect du droit de l'Union en matière de protection des données;

Amendement

8. estime que le TTIP ne doit pas remettre en cause le droit des citoyens de l'Union à l'autodétermination numérique ni le respect du droit de l'Union en matière de protection des données; ***demande à la Commission de veiller à ne pas inclure la protection des données dans les négociations, de façon à respecter les articles 7 et 8 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne;***

Or. en

Amendement 94
Michèle Rivasi

Projet d'avis
Paragraphe 8

Projet d'avis

8. estime que ***le TTIP ne doit pas remettre en cause le droit des citoyens de l'Union à l'autodétermination numérique ni le respect du droit de l'Union*** en matière de protection des données;

Amendement

8. estime que, ***dans l'intérêt du public, la protection des données ne devrait pas être utilisée comme obstacle automatique au contrôle public des activités de lobbying dans le contexte du TTIP et qu'il est possible de traiter les préoccupations*** en matière de protection des données ***en informant les participants, lorsqu'ils sont invités à des réunions, de l'intention de révéler leurs noms;***

Or. en

Amendement 95
Eleonora Evi, Marco Affronte

Projet d'avis
Paragraphe 8

Projet d'avis

8. estime que le TTIP ne doit pas remettre en cause le droit des citoyens de l'Union à l'autodétermination numérique ni le respect du droit de l'Union en matière de protection des données;

Amendement

8. estime que le TTIP ne doit pas remettre en cause le droit des citoyens de l'Union à l'autodétermination numérique ni le respect du droit de l'Union en matière de protection des données ***et doit notamment tenir compte de l'arrêt rendu par la Cour de justice de l'Union européenne (C-132/12) concernant le "droit à l'oubli" et de la proposition de règlement général sur la protection des données;***

Or. en

Amendement 96
Ulrike Müller

Projet d'avis
Paragraphe 9

Projet d'avis

9. souligne le caractère sensible de certains domaines des négociations, comme le secteur agricole, pour lequel les perceptions des organismes génétiquement modifiés (OGM), du clonage ***et*** de la santé des consommateurs divergent entre les États-Unis et l'Union européenne;

Amendement

9. souligne le caractère sensible de certains domaines des négociations ***lorsque des compromis ne peuvent être acceptés,*** comme le secteur agricole, pour lequel les perceptions des organismes génétiquement modifiés (OGM), du clonage, ***de l'utilisation d'hormones dans l'élevage et de la protection*** de la santé ***des animaux et*** des consommateurs ***et de l'environnement*** divergent entre les États-Unis et l'Union européenne;

Or. en

Amendement 97
Jérôme Lavrilleux

Projet d'avis
Paragraphe 9

Projet d'avis

9. souligne le caractère sensible de certains domaines des négociations, comme le secteur agricole, pour lequel les perceptions des organismes génétiquement modifiés (OGM), du clonage et de la santé des consommateurs divergent entre les États-Unis et l'Union européenne;

Amendement

9. souligne le caractère sensible de certains domaines des négociations, comme le secteur agricole, pour lequel les perceptions des organismes génétiquement modifiés (OGM), du clonage et de la santé des consommateurs divergent entre les États-Unis et l'Union européenne;
encourage la Commission à adopter dans ce cadre une approche par liste positive, condition nécessaire de lisibilité pour l'ensemble des acteurs;

Or. fr

Amendement 98
Beatriz Becerra Basterrechea

Projet d'avis
Paragraphe 9

Projet d'avis

9. souligne le caractère sensible de certains domaines des négociations, comme le secteur agricole, pour lequel les perceptions des organismes génétiquement modifiés (OGM), du clonage et de la santé des consommateurs divergent entre les États-Unis et l'Union européenne;

Amendement

9. demande à la Commission, en ce qui concerne certains domaines des négociations, comme le secteur agricole, pour lequel les perceptions des organismes génétiquement modifiés (OGM), du clonage et de la santé des consommateurs divergent entre les États-Unis et l'Union européenne, ***de considérer les normes européennes comme des principes non négociables;***

Or. es

Amendement 99

Marina Albiol Guzmán, Anja Hazekamp

au nom du groupe GUE/NGL

Ángela Vallina

Projet d'avis

Paragraphe 9

Projet d'avis

9. souligne le caractère sensible de certains domaines des négociations, comme le secteur agricole, pour lequel les perceptions des organismes génétiquement modifiés (OGM), du clonage *et de* la santé des consommateurs divergent entre les États-Unis et l'Union européenne;

Amendement

9. souligne le caractère sensible de certains domaines des négociations, comme le secteur agricole, pour lequel les perceptions des organismes génétiquement modifiés (OGM), *des exigences d'information sur l'étiquetage, du clonage, des exigences environnementales et de l'ensemble des autres normes relatives à* la santé des consommateurs *et des animaux* divergent entre les États-Unis et l'Union européenne;

Or. en

Amendement 100

Sylvie Goddyn

Projet d'avis

Paragraphe 9

Projet d'avis

9. souligne le caractère sensible de certains domaines des négociations, comme le secteur agricole, pour lequel les perceptions des organismes génétiquement modifiés (OGM), du clonage et de la santé des consommateurs divergent entre les États-Unis et l'Union européenne;

Amendement

9. souligne le caractère *particulièrement* sensible de certains domaines des négociations, comme le secteur agricole, pour lequel les perceptions des organismes génétiquement modifiés (OGM), du clonage, *et plus largement les secteurs relevant de l'alimentation* et de la santé des consommateurs divergent entre les États-Unis et l'Union européenne;

Or. fr

Amendement 101
Michèle Rivasi

Projet d'avis
Paragraphe 9

Projet d'avis

9. souligne le caractère sensible de certains domaines des négociations, **comme le secteur agricole, pour lequel les perceptions des organismes génétiquement modifiés (OGM), du clonage et de la santé des consommateurs divergent entre les États-Unis et l'Union européenne;**

Amendement

9. souligne le caractère sensible de certains domaines des négociations **et demande par conséquent à la Commission d'exclure de tous les chapitres horizontaux et de toutes les annexes sectorielles du TTIP toute modalité qui:**

- concernerait la réglementation des produits chimiques et des pesticides,**
- aurait des incidences sur l'approche intégrée de l'Union européenne en matière de sécurité alimentaire, y compris sur la législation de l'Union relative aux OGM,**
- encouragerait ou faciliterait l'extraction, le transport ou l'utilisation des combustibles fossiles, notamment des combustibles fossiles non conventionnels, ou entraverait la réalisation des objectifs de l'Union européenne ou des États-Unis en matière de climat et d'énergie;**

Or. en

Amendement 102
Eleonora Evi, Marco Affronte

Projet d'avis
Paragraphe 9

Projet d'avis

9. souligne le caractère sensible **de certains** domaines **des négociations**, comme le secteur agricole, pour lequel **les perceptions** des organismes génétiquement

Amendement

9. souligne le caractère sensible **des** domaines **de négociation dans lesquels les systèmes de l'Union et des États-Unis d'Amérique sont fondamentalement**

modifiés (OGM), du clonage et de la santé des consommateurs divergent entre les États-Unis et l'Union *européenne*;

différents, comme le secteur agricole, pour lequel *les réglementations* des organismes génétiquement modifiés (OGM), du clonage et de la santé des consommateurs divergent; *affirme que le TTIP peut avoir une incidence sur les dispositions relatives à l'environnement et à la sécurité des consommateurs, étant donné que les OGM ont déjà été l'objet d'un litige* entre les États-Unis et l'Union *devant l'OMC*;

Or. en

Amendement 103

Jude Kirton-Darling, Miriam Dalli, Edouard Martin, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg

Projet d'avis Paragraphe 9

Projet d'avis

9. souligne le caractère sensible de certains domaines des négociations, comme le secteur agricole, pour lequel les perceptions des organismes génétiquement modifiés (OGM), du clonage et de la santé des consommateurs divergent entre les États-Unis et l'Union européenne;

Amendement

9. souligne le caractère sensible de certains domaines des négociations, comme le secteur agricole, pour lequel les perceptions des organismes génétiquement modifiés (OGM), du clonage et de la santé des consommateurs divergent entre les États-Unis et l'Union européenne, *et demande dès lors que ces domaines ne soient pas soumis à la coopération réglementaire ni à des dispositions supplémentaires concernant les normes sanitaires et phytosanitaires et les entraves techniques aux échanges; demande, dans les domaines où des échanges dans des secteurs sensibles ont déjà lieu, comme les OGM, l'adoption de règles d'étiquetage claires qui renforceront le choix du consommateur;*

Or. en

Amendement 104
Eleonora Evi, Marco Affronte

Projet d'avis
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

9 bis. suggère l'examen de la jurisprudence en matière de règlement des différends de l'OMC, étant donné que les différends récents entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique donnent un aperçu des questions litigieuses dans la relation commerciale;

Or. en

Amendement 105
Jude Kirton-Darling, Marlene Mizzi, Miriam Dalli, Edouard Martin, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg

Projet d'avis
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

9 bis. souligne les niveaux élevés de contrôle public donnés à l'accord par les pétitions, qui ont soulevé de vives inquiétudes au sujet de la transparence des négociations et des incidences négatives sur les droits des travailleurs et les services publics, notamment sur les soins de santé, les services sociaux, l'éducation, l'eau et l'assainissement de l'eau;

Or. en

Amendement 106
Anja Hazekamp
au nom du groupe GUE/NGL
Marina Albiol Guzmán, Ángela Vallina

Projet d'avis
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

9 bis. invite la Commission européenne à s'engager fermement à préserver de façon stricte les normes en matière de sécurité alimentaire, de santé humaine et animale et de bien-être des animaux, telles que définies dans la législation de l'Union, et à garantir que les valeurs fondamentales de l'Union, comme le principe de précaution, la reconnaissance des animaux en tant qu'êtres sensibles, conformément à l'article 13 du traité FUE, et la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, soient respectées;

Or. en

Amendement 107
Anja Hazekamp
au nom du groupe GUE/NGL
Marina Albiol Guzmán, Ángela Vallina

Projet d'avis
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

9 ter. demande à la Commission européenne d'empêcher que des produits qui n'ont pas été fabriqués conformément aux normes européennes en matière de sécurité alimentaire, de santé humaine et animale et de bien-être animal n'entrent sur le marché européen;

Or. en

Amendement 108
Anja Hazekamp
au nom du groupe GUE/NGL
Marina Albiol Guzmán, Ángela Vallina

Projet d'avis
Paragraphe 9 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

9 quater. demande à la Commission européenne de veiller à ce que les produits tels que les OGM ou ceux issus d'animaux clonés et de leur descendance, ainsi que ceux contenant des substances interdites dans l'Union européenne, n'entrent pas sur le marché européen ou ne finissent pas dans la chaîne alimentaire de l'Union;

Or. en

Amendement 109
Ulrike Müller

Projet d'avis
Paragraphe 10

Projet d'avis

Amendement

10. insiste sur **la nécessité de placer au cœur des négociations sur le TTIP** la protection des consommateurs et le respect des normes, plus strictes, de l'Union en matière de qualité des denrées alimentaires et des produits.

10. insiste sur **le fait que** la protection **préventive** des consommateurs et le respect des normes, plus strictes, de l'Union en matière de qualité des denrées alimentaires et des produits **ne sont pas négociables**.

Or. en

Amendement 110
Marina Albiol Guzmán, Anja Hazekamp
au nom du groupe GUE/NGL
Ángela Vallina

Projet d'avis
Paragraphe 10

Projet d'avis

10. insiste sur **la nécessité de placer au cœur des négociations sur le TTIP** la protection des consommateurs et le respect des normes, plus strictes, de l'Union en matière de qualité des denrées alimentaires et des produits.

Amendement

10. insiste sur **le fait que** la protection des consommateurs et le respect des normes, plus strictes, de l'Union en matière de qualité des denrées alimentaires et des produits **doivent répondre aux demandes et aux exigences spécifiques des citoyens européens.**

Or. en

Amendement 111

Jude Kirton-Darling, Marlene Mizzi, Edouard Martin, Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, Miriam Dalli

Projet d'avis
Paragraphe 10

Projet d'avis

10. insiste sur la nécessité de placer au cœur des négociations sur le TTIP la protection des consommateurs et le respect des normes, plus strictes, de l'Union en matière de qualité des denrées alimentaires et des produits.

Amendement

10. insiste sur la nécessité de placer au cœur des négociations sur le TTIP la protection des consommateurs et le respect des normes, plus strictes, de l'Union en matière de qualité des denrées alimentaires et des produits, **les normes de protection environnementale les plus exigeantes, le contrôle le plus strict des émissions industrielles dans l'Union et aux États-Unis et les garanties adéquates de protection des données des citoyens; affirme que les négociateurs ne devraient examiner aucun engagement relatif à la protection des données dans le cadre du TTIP tant que les travaux législatifs en cours dans ce domaine dans l'Union européenne et aux États-Unis ne sont pas terminés.**

Or. en

Amendement 112
Eleonora Evi, Marco Affronte

Projet d'avis
Paragraphe 10

Projet d'avis

10. insiste sur la nécessité de placer au cœur des négociations sur le TTIP la protection des consommateurs et le respect des normes, **plus strictes**, de l'Union **en matière de qualité des denrées alimentaires et des produits.**

Amendement

10. insiste sur la nécessité de placer au cœur des négociations sur le TTIP la protection des consommateurs et le respect des normes de l'Union **dans le domaine de l'environnement, de la sécurité alimentaire et des investissements; insiste par conséquent sur la nécessité de maintenir des normes élevées et des bonnes pratiques, notamment des procédures d'évaluation des risques minutieuses, afin de déterminer quels sont les OGM autorisés à entrer sur le marché de l'Union européenne;**

Or. en

Amendement 113
Michèle Rivasi

Projet d'avis
Paragraphe 10

Projet d'avis

10. insiste sur la nécessité de placer au cœur des négociations sur le TTIP la protection des consommateurs et le respect des normes, plus strictes, de l'Union en matière de qualité des denrées alimentaires et des produits.

Amendement

10. insiste sur la nécessité de placer au cœur des négociations sur le TTIP la protection des consommateurs et le respect des normes, plus strictes, de l'Union en matière de qualité **et de sécurité** des denrées alimentaires et des produits, **engendrant notamment:**

- **une transparence et une accessibilité du public totales en ce qui concerne les données cliniques des essais cliniques relatifs aux produits pharmaceutiques;**
- **une transparence et une accessibilité du public totales en ce qui concerne les**

données cliniques des recherches cliniques relatives aux dispositifs médicaux;

- la protection de la vie ou de la santé humaine, animale ou végétale grâce au respect et à la défense des sensibilités et des valeurs fondamentales des deux parties, par exemple le principe de précaution de l'Union européenne.

Or. en

Amendement 114
Marina Albiol Guzmán, Anja Hazekamp
au nom du groupe GUE/NGL
Ángela Vallina

Projet d'avis
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

10 bis. souligne que le respect de la souveraineté de chaque État et de la souveraineté de l'Union européenne proprement dite en ce qui concerne l'adoption de dispositions législatives et la réglementation de l'économie doivent être au cœur des négociations relatives au TTIP.

Or. en

Amendement 115
Eleonora Evi, Marco Affronte

Projet d'avis
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

10 bis. signale que l'objectif essentiel du mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE)

consiste à protéger les investisseurs des décisions administratives arbitraires dans les pays caractérisés par une faible sécurité juridique; souligne que l'expérience acquise jusqu'à présent montre que la capacité des gouvernements à adopter des dispositions législatives dans l'intérêt du public pourrait être sensiblement réduite en raison du risque de demandes d'indemnisation émanant de grandes sociétés multinationales.

Or. en

Amendement 116
Michèle Rivasi

Projet d'avis
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

10 bis. invite la Commission à indiquer de quelle manière et à quel moment elle entend mettre en œuvre chaque mesure proposée et de quelle manière elle entend assurer le suivi des pétitions concernées; déclare qu'il serait utile, alors que les négociations sont en cours, que la Commission puisse assurer le suivi dans un délai de deux mois, pour le 31 mai 2015.

Or. en

Amendement 117
Beatriz Becerra Basterrechea

Projet d'avis
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

10 bis. se dit préoccupé par la montée en

puissance de la défense des intérêts privés qui résulterait de l'articulation des mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE); en tout état de cause, estime qu'il appartient exclusivement à la Cour de justice de l'Union européenne d'interpréter de manière définitive le droit de l'Union.

Or. es

Amendement 118
Eleonora Evi, Marco Affronte

Projet d'avis
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

10 ter. estime, compte tenu du fait que les juridictions du RDIE interpréteraient le droit national et le droit de l'Union, ce qui revient à interpréter et à appliquer les droits fondamentaux de l'Union et les principes généraux du droit de l'Union, que l'inclusion du RDIE serait incompatible avec la compétence exclusive de la Cour de justice concernant l'interprétation définitive du droit de l'Union européenne.

Or. en